



LA JOURNÉE

Le Sénat continue l'étude du projet de loi sur le service de deux ans. La Chambre reprend ses séances demain.

Le bombardement de Zengha, le principal sautoir du Fiquig, est fixé à mardi prochain.

Hier soir a été célébré, en des égards vraiment touchantes des assistés, la fête des noces d'argent de la belle dame de l'hospitalité de nuit qui, après vingt-cinq ans, a recueilli 168,872 pensionnaires.

Un triste incident de mutinerie militaire s'est produit à Angoulême.

Une belle manifestation a eu lieu au Palais de Rennes, à l'occasion de la mise à la retraite de M. Adam, président de Chambre, à qui le gouvernement a refusé l'honorariat.

On signale de nombreux accidents passés par la foudre au cours des violents orages qui ont séjourné un peu partout ces derniers jours.

La Commission permanente internationale des moines s'est réunie hier à Bruxelles.

STRANIERE - Les manifestations contre l'Autriche continuent en Italie. L'anniversaire de Garibaldi qu'on y célébrait hier a été l'occasion d'un nouvel accès de folie. Le comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, aurait donné sa démission.

De nouveaux troubles ont eu lieu dimanche et lundi à Agram. Il a fallu l'intervention de la troupe pour rétablir l'ordre.

LES MANIFESTATIONS DE RODEZ

Dix-huit Frères en prison. Notre correspondant particulier de Rodez nous télégraphie :

Les trois manifestants arrêtés au cours des incidents du pensionnat Camoni ont été condamnés, savoir :

Le Sr. Galtier, Clerc de Saint-Victor, à six mois de prison.

MM. Malaterre et Chauzy à quatre mois.

La loi desur les sautoirs de M. Malaterre seulement.

A leur sortie du Petit de Justice, une grande manifestation a eu lieu ; partout pleuvaient des fleurs ; quatre brigades de gendarmes avaient peine à contenir la foule criant : « Vive la liberté ! »

Mercredi matin ont comparu à l'audience des bagarres de trois nouveaux manifestants arrêtés pendant l'expulsion des Frères de Saint-Victor.

Une brave domestique a été condamnée à un jour de prison pour avoir crié : « A bas Combes ! »

La foule lui a fait une ovation indescriptible ; le gendarmier a chargé pour faire évacuer les abords du Palais de Justice.

Deux garçons boulangers ont été condamnés à deux et trois jours de prison avec la loi de sursis pour avoir protesté contre l'arrestation de la précédente.

Depuis hier, deux nouveaux Frères de Saint-Victor sont arrêtés, ce qui porte à 17 le nombre des religieux en prison.

Le juge d'instruction les a interrogés ce matin à la prison.

En ville, l'atmosphère est grande et tout le monde est indigné contre la sévérité des condamnations.

LES JEUNES

Au milieu des ténèbres de l'heure présente, une magnifique lueur brille à l'horizon national : c'est le mouvement de la jeunesse.

Lors des débuts de la renaissance catholique au siècle dernier, ils n'étaient qu'une poignée à se mettre en avant ; aujourd'hui, grâce à Dieu, ils sont légion.

Mais ils sont divisés, pensent quelques esprits chagrins, en les voyant prendre rang les uns sous la bannière de l'Association catholique de la jeunesse française, d'autres à la suite du fondateur du Sillon, d'autres enfin en des groupes indépendants.

La belle affaire, vraiment !

Qu'importe les hanières, pourvu qu'on se groupe fraternellement, qu'on agisse avec discipline et que le programme soit catholique et français !

Entre le groupe du Sillon et celui de l'Association catholique de la jeunesse française, dit avec raison M. l'abbé Klein dans le Correspondant, nous n'hésiterions pas : nous les aimerons et nous les aiderons l'un aussi bien que l'autre. Que le second représente plutôt une action éclairée de classes dirigeantes sur la foule, le premier, un mouvement accompli dans la foule même avec elle ; que l'Association suive le conseil donné par le Pape en « allant au peuple », tandis que le Sillon se vante d'être dans le peuple et d'en faire partie, ces différences, loin de nous troubler, nous feront entrevoir double chance de succès.

Nous assistons comme à un record de noble émulation qui doit attirer les encouragements et soulever les braves enthousiastes de tous les catholiques.

Depuis que l'Association de la Jeunesse catholique naissait sous l'impulsion de M. de Mun, et que ses délégués allaient çà et là en province développer le programme : « Piété, étude, action », quels pas de géant !

Le récent Congrès de Chalons qui réunit, sous la présidence du cardinal Perraud et de M. Pion, les catholiques les plus en vue de la France entière pour l'étude des plus graves questions sociales, le prouve. On y a constaté le développement numérique de l'œuvre, l'influence qu'elle a su conquérir, et l'importance des problèmes qu'elle aborde dans ses réunions régulières.

Ces résultats font honneur aux trois présidents sœurs : MM. de Roquefeuil, Réverdy et Bazire.

Pendant ce temps, sous la puissante impulsion de Marc Sangnier, le Sillon naissait et, par ses Cercles d'études, ses Conférences, ses Instituts populaires, s'appliquait à faire entendre dans les milieux ouvriers la parole catholique distribuée avec chaleur et loyauté.

Et comme les sectaires s'efforçaient parfois d'étouffer la voix des orateurs, le Sillon a fondé la jeune garde, admirable institution qui n'est autre que la chevalerie appropriée à notre époque, comme les Syndicats constitués dans un but de concorde sont la corporation accommodée à notre temps.

La « jeune garde » n'est armée chevalier par personne, mais après s'être exercé lui-même, après avoir prié et communiqué, il s'adresse directement à Jésus-Christ et lui rend hommage.

En présence des erreurs, de la haine et de la violence qui menacent de perdre les ames et d'égarer sur notre patrie, nous avons compris, ô mon Dieu, que ce serait lâcheté de laisser à nos jeunes catholiques de France, de demeurer plus longtemps endormis.

Nous voulons combattre comme de bons soldats.

Nous ne sommes que de pauvres enfants ; mais, si nous reconnaissons humblement nos fautes, nous ne pouvons rien, nous serons surs, que vous êtes fidèles et que nous pouvons, tout en vous, nous fortifier.

Le sang de notre Christ nous anime, et notre Saint-Esprit nous guide.

INQUISITION JACOBINE

Plusieurs journaux signalent un fait jusqu'à présent inédit qui s'est produit, ces jours-ci, à la fin des examens écrits pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

En face de son nom, sur une feuille préparée à cet effet, chaque candidat a dû inscrire la profession ou la situation de ses parents.

C'est une innovation à mentionner au nombre de toutes celles déjà opérées par le général franco-maçon André.

Il y a plus d'une raison de craindre que cette innovation ait un tout autre objet que la simple curiosité.

L'ortocrisme jacobin ne doit pas y être étranger.

Les gouvernants, s'ils le voulaient, pourraient donc venir au secours de nos pêcheurs. Et cela, en leur fournissant un appât à bon marché qui rendrait l'industrie de la sardine aussi florissante qu'elle le fut autrefois. Cette œuvre d'un nouveau genre pourrait s'obtenir ainsi : prendre tous les curés capucins, flamandis ou engage de même ordre, les hacher plus menu que chair à pâté et en faire une bouillie noire et putride... C'est fort simple ! Et comme la viande rôtissante et moissillée à que s'odeur passablement écœurante, je suis certain que le poisson se laisserait attirer - mieux que par la rogne norvégienne - et ramperait vite vers les côtes bretonnes.

Le gouvernement pourrait avoir le monopole de la fabrication ; il livrerait sa camelote à bon marché, d'où bénéfice pour le pêcheur et un peu de bouché dans le budget.

Mais avant que c'est la seule façon de débarrasser de la gent enfroquée.

C'est vraiment trop gentil pour nécessiter d'autres commentaires que ceux d'un juge d'instruction, si nous n'étions pas sous un régime de bêtes fauves.

RENOUVELEMENT DES ESPÈCES ANIMALES

Une publication scientifique anglaise a essayé le dénombrement des espèces animales actuellement vivantes. Elle est arrivée au chiffre de 336 000.

Ce sont les insectes qui, de beaucoup, détiennent le record de l'abondance : 230 000 environ.

On compte environ 50 000 espèces de mollusques, 30 000 espèces de crustacés ; 12 500 espèces d'oiseaux ; autant de poissons ; 4 400 de reptiles et batraciens.

L'espèce la moins bien partagée est celle des brachiopodes avec 150 types seulement.

LA VOIX DU PEUPLE

La Voix du Peuple qui est, paraît-il, un journal des Bourses du travail, publiait dans un de ses derniers numéros la chose suivante, qui nous est signalée par le Nouvelliste de Rouen :

TOUR-TOUR-TOUR

« Nos gouvernants, s'ils le voulaient, pourraient donc venir au secours de nos pêcheurs. Et cela, en leur fournissant un appât à bon marché qui rendrait l'industrie de la sardine aussi florissante qu'elle le fut autrefois. Cette œuvre d'un nouveau genre pourrait s'obtenir ainsi : prendre tous les curés capucins, flamandis ou engage de même ordre, les hacher plus menu que chair à pâté et en faire une bouillie noire et putride... C'est fort simple ! Et comme la viande rôtissante et moissillée à que s'odeur passablement écœurante, je suis certain que le poisson se laisserait attirer - mieux que par la rogne norvégienne - et ramperait vite vers les côtes bretonnes.

Le gouvernement pourrait avoir le monopole de la fabrication ; il livrerait sa camelote à bon marché, d'où bénéfice pour le pêcheur et un peu de bouché dans le budget.

Mais avant que c'est la seule façon de débarrasser de la gent enfroquée.

LA COMMISSION DES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations s'est réunie cette après-midi. Elle a entendu pour la seconde fois Dom Bologne, supérieur des Salésiens de Dom Bosco. Celui-ci a donné des explications sur divers documents qui lui avaient été communiqués dans la dernière séance.

Il a affirmé aussi que depuis 1901, date à laquelle les Salésiens avaient demandé l'abandon de la loi sur les associations, ils n'ont eu de relations avec ceux d'Italie.

Après son départ, la Commission a discuté et finalement adopté par 10 voix contre 4 les conclusions du gouvernement qui révoquent l'association des Salésiens.

M. Saint-Germain a été chargé de faire un rapport.

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux constructions scolaires s'est réunie cette après-midi. Elle a constaté ainsi son bureau ; président, M. Brelot ; secrétaire, M. Béraud.

Elle a immédiatement commencé la discussion de l'art. 1er voté par la Chambre.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

On a distribué aujourd'hui, au Sénat, le rapport de M. Saint-Germain sur le projet de loi tendant à compléter l'article 19 de la loi sur les associations.

La Commission du Sénat a adopté ce nouveau texte : « Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître de toute action relative à la liquidation et formée par le liquidateur ou contre lui ».

La Commission du Sénat a adopté ce nouveau texte : « Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître de toute action formée par le liquidateur ou contre lui ».

LA PETITE VIEILLE

Hier, à la 1^{re} Chambre correctionnelle de la Seine, le président disait à une pauvre vieille accusée de vagabondage :

— Mais vous étiez hospitalisée à Nanterre. Pourquoi en êtes-vous sortie ?

Et la petite vieille de s'exclamer :

— Nanterre ! Nanterre ! Mais c'est épouvantable ! J'aime mieux mourir que d'y retourner.

Et le tribunal l'ayant condamnée à quinze jours de prison :

— Oui, mais pas à Nanterre ! Messieurs les juges, promettez-moi qu'on ne m'enverra pas à Nanterre !

SOLICITUDE QUI MANQUE DE TACT

Parmi les nombreuses personnes qui se présentent à l'archevêché de Reims pour prendre des nouvelles du vénérable cardinal, se trouvent des envoyés de la sous-préfecture et de la police.

Si nous en croyons notre confrère le Courrier de la Champagne, la sollicitude de ces deux administrations se manifesterait avec une absence de tact vraiment odieuse.

Des agents, écrit notre confrère, sont venus, eux aussi, dans les bureaux et même dans le cabinet d'œuvre pour s'informer respectueusement de la santé du cardinal, mais pour demander et redemander « si l'archevêché est mort ». C'est, en effet, l'odieuse question qu'ils viennent poser à toute heure de jour et de nuit de la part de la sous-préfecture.

Bien que nous connaissions les sentiments anticléricals de certains fonctionnaires, nous voulons bien croire que l'attitude aristocratique, mal élevée même, de certains sous-ordres, n'est point commandée, mais qu'elle est plutôt le fait du manque de tact de ceux-ci.

PAUVRE JEUNE FILLE!

Le Morning Leader raconte, d'après les journaux américains, que Mlle Alice Roosevelt, la fille du président des Etats-Unis, a une existence assez remplie. Elle vit dans un perpétuel tourbillon, et un journal dit qu'elle est douée qu'aucune jeune fille au monde ait jamais approché de ses performances dans le domaine de l'activité mondaine.

Le nombre des invitations qu'elle a reçues est effrayant ; il lui en est arrivé jusqu'à trente le même jour, à des réceptions, théâtres, dîners, garden-party, soirées théâtrales et mariages. Ses acceptations ne sont limitées que par le nombre des heures du jour.

On a calculé que, pendant quinze mois, elle a pris part à 408 dîners, sans compter 680 thé et 271 réceptions. Elle est allée à 171 bals et a servi la main à 32 000 personnes. Maintenant, sur l'ordre de la Faculté, elle est tenue de garder le lit, et, pour la première fois de l'année, elle va se reposer.

Pauvre jeune fille ! Espérons que dans ce tourbillon de dîners, de thé et de réceptions, elle trouve cependant le temps de faire quelque bonne œuvre méritoire.

GRAND BRUIT POUR RIEN

Complet silence pour beaucoup

INCIDENT MILITAIRE A ANGOULEME

Un triste incident vient de se produire dans la garnison d'Angoulême. Dimanche soir, une vingtaine de sautoirs de la 3^e batterie du 2^e d'artillerie ont quitté le quartier sans permission et sont allés manifester sous les fenêtres du lieutenant qui les commande par intérim.

Au matin, ils se sont rendus chez le lieutenant en second et ont eu l'audace de lui demander de se mettre à leur tête pour rentrer au quartier. Cet officier s'y est naturellement refusé.

Peu après, les mutins rentraient à la caserne dans l'ordre le plus parfait, comme une troupe qui revient de la corvée.

Les mutins plus assés, ont été punis en prison ; le maréchal des logis chef de la légion ont été également punis pour n'avoir pas prévenu cet acte d'indiscipline.

Le prétexte invoqué par les hommes de la 3^e batterie serait qu'on leur a fait faire le passage du soir alors que certains jours, on se contentait de faire passer les chevaux à l'écurie. L'officier, mécontent de leur attitude au passage, aurait en outre refusé quelques permissions de théâtre.

Ce nouvel incident cause à la ville une impression des plus pénibles.

ON LES REPINCERA

Le ministre tira une bouffée de son havane, et dit au directeur de l'Aspache, qui se précassait à côté de lui sur son divan :

— Vous dites, mon cher, qu'une chose vous chiffonne ?

— Oui, mon cher, c'est votre Université.

— Vous n'aimez pas l'Université ?

— Je l'aimerais, si elle n'était pas farcie de Jésuites !

— Voyons, dit-il, éprouchez un peu vos grands mots. Vous dites « farcie », et vous parlez de « Jésuites ». Cela signifie, si je comprends bien, que vous croyez avoir ragré quelques chaires, çà et là, confiées à des professeurs catholiques ?

— Vous l'avez ?

— J'avoue, mon cher, j'avoue, et même j'avoue si bien que j'irai jusqu'au bout de l'aveu. Nous avons toujours été charmés de compter, dans le personnel enseignant de nos lycées, quelques professeurs chrétiens des plus remarquables. Il en faut, mon cher, il en faut !

Le directeur de l'Aspache sursauta :

— Pour du cynisme, au moins, c'est du cynisme !

— Parfaitement, et j'ai même ici, dans

INFORMATIONS DU SOIR

L'AFFAIRE COMBES-FLANDIN

Le Journal des Débats reçoit de M. Flamin, député de l'Yonne, la communication suivante :

Paris, le 8 juin 1903.

Monsieur le directeur,

Il m'est impossible de laisser passer sans une énergique protestation la note communiquée par l'Agence Havas en mon absence et à mon insu.

M. Rabier déclare lui-même que le lui a répondu : « Ce n'est pas à moi d'accorder ou de refuser un certificat d'intégrité à M. Edgar Combes ».

Le 1^{er} mai j'ai accusé M. Edgar Combes d'avoir touché les 35 000 francs versés à un personnel d'administration, après de M. le secrétaire général de l'intérieur, le crédit nécessaire pour faire forer la maia à M. le préfet de police.

Le jour où une information régulière aura été donnée par ce personnage s'est vanté d'un crédit imaginaire pour commettre une vulgaire escroquerie, je serai prêt, ainsi que je l'ai affirmé à M. Rabier, à exprimer à M. le président du Conseil le regret très sincère que mes paroles aient paru atteindre implicitement son fils.

Jusqu'ici, je n'ai rien à retrancher aux paroles que j'ai prononcées à la tribune, à la suite des regrettables mises en demeure de M. le président du Conseil.

C'est lui qui m'a obligé à intervenir à propos d'un incident auquel j'aurais dû rester étranger s'il n'y avait eu la moindre communication s'adressant à moi.

M. Rabier, venant me trouver à mon bon et à mon plaisir, a dit qu'il avait exprimé

ECHOS DU SÉNAT

LA COMMISSION DES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations s'est réunie cette après-midi. Elle a entendu pour la seconde fois Dom Bologne, supérieur des Salésiens de Dom Bosco. Celui-ci a donné des explications sur divers documents qui lui avaient été communiqués dans la dernière séance.

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux constructions scolaires s'est réunie cette après-midi. Elle a constaté ainsi son bureau ; président, M. Brelot ; secrétaire, M. Béraud.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

On a distribué aujourd'hui, au Sénat, le rapport de M. Saint-Germain sur le projet de loi tendant à compléter l'article 19 de la loi sur les associations.

La Commission du Sénat a adopté ce nouveau texte : « Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître de toute action relative à la liquidation et formée par le liquidateur ou contre lui ».

La Commission du Sénat a adopté ce nouveau texte : « Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître de toute action formée par le liquidateur ou contre lui ».

REPRODUCTION DE LA LOI

Après un chant de liberté, la foule s'éleva entre une double haie de gendarmes.

Le P. Lucas a été condamné hier à 5 francs d'amende pour nouvelle sonnerie irrégulière de cloches le jour de l'expulsion.

EXPULSION DE SEURS

Brest, 3 juin. — M. Seigland, commissaire de police de Lanester, s'est rendu dans la commune de Rosnoën, où il a procédé à l'expulsion des religieuses des Filles de Jésus, le détail qui leur avait été donné pour se dissoudre et quitter le couvent était expiré. Une manifestation a eu lieu en faveur des Seurs.

L'AFFAIRE DU FIGUIG

Des renseignements fournis par le président du Conseil, il résulte que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'extrême-sud algérien et châtier les tribus pillardes.

Des instructions dans ce sens ont été envoyées au gouverneur général de l'Algérie par M. Combes, sur le ton de l'accord avec le ministre de la Guerre.

Trois colonnes sont en ce moment formées pour opérer de trois côtés différents et assurer complètement la répression algérienne.

Si le besoin s'en fait sentir, on pourra renforcer nos postes du Sud-Oranais, et s'il est nécessaire, on creusera de nouveaux pour éviter le retour des actes qui vont être punis.

Le gouvernement entend en aucune façon conquérir de nouveaux territoires. Il veut la sécurité de l'extrême-sud algérien et assurer à tout prix l'ordre et la sécurité dans nos possessions algériennes.

LES PÈRES DE LA MISÉRICORDIE

M. André, juge d'instruction, avait intenté pour intrusion à la loi sur les associations le Pères de la Miséricorde de la rue de l'Assomption à Paris.

LES BAGARRES DE BELLEVILLE

M. Joliot, juge d'instruction, a condamné, cette après-midi, M. Arsène Rimbaud et M. Peltier, deux vaillants catholiques qui furent respectés à Belleville la liberté de la chaire.

Il est affirmé que M. Rimbaud, qui n'est pas le signal de la bagarre ni porté de coups.

L'agression au lieu de la partie parisienne de l'ex-abbé Charbonnel, et les catholiques qui exploitent les perturbateurs ont exercé le droit de légitime défense.

LES FÊTES RUSSES

Saint-Petersbourg, 3 juin. — La délégation de la Ville de Paris a déposé, avant son départ pour Moscou, sur le tombeau d'Alexandre III, une couronne d'argent représentant des feuilles de laurier et de chêne et portant l'inscription suivante : « La Ville de Paris à la mémoire de l'Empereur Alexandre III ».

M. Bompard, ambassadeur de France, a offert un dîner au président du Conseil municipal de Paris et aux maires des autres villes françaises.

L'INCENDIE DE NAPLES

Naples, 3 juin. — A la suite de l'incendie du Mont-de-Piété dont nous avons parlé d'autre part, le petit clocher de l'église annexée au Palais s'est écroulé. L'église est indemne.

TOMBER SOUS UN TRAIN

Montargan, 3 juin. — Un ouvrier Charrier, 28 ans, garde-train à An-Toulon, tombé entre les rails, a glissé du train et est tombé à la tête sur le rail, et de là sous les roues ; à la tête séparée du tronc et le corps même coupé en plusieurs morceaux.